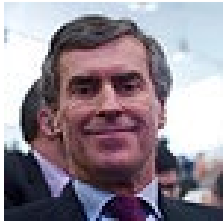


Actualité

Moralisation pour tous : journalistes et médias à la traîne



Jérôme Cahuzac

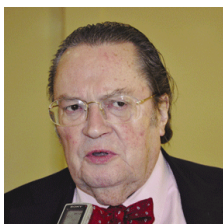
Mensonges, conflits d'intérêts. Transparence, moralisation. Bravo ! Jérôme Cahuzac aura réussi bien malgré lui l'exploit de faire sauter un verrou de taille dans la classe politique. Ce que le rapport de la Commission Sauvé, en janvier 2011, qui voulait déjà « renforcer la confiance des citoyens », n'avait pas réussi malgré les promesses du précédent président.

Les journalistes, dans l'ensemble, ont applaudi l'annonce de mesures par l'exécutif. Quoi de plus normal que les élus et les ministres rendent des comptes aux citoyens, desquels ils tirent leur pouvoir ? Journalistes et médias sont à l'unisson quand il s'agit de défendre la morale publique... pour les autres. Pourtant, les mensonges et conflits d'intérêts ne sont pas l'apanage des seuls « politiques ». Laurent Joffrin, alors directeur de *Libération*, l'écrivait dans le quotidien du 9 février 2011 : « *Le jeu croisé des services rendus anodins mais dispendieux concerne toutes sortes de professions, à commencer par les journalistes* ». Et les atteintes à la morale professionnelle des journalistes et éditeurs de média débordent largement cet aspect de la déontologie. Mais, prompts à la critique, voire aux prises de position véhémentes, les journalistes ont le poil hérissé dès qu'ils en sont les cibles. Allons, se tromper est humain, l'important c'est de ne pas reproduire ses erreurs. Encore faut-il arriver à les reconnaître, et c'est aussi salutaire pour les journalistes et les médias que pour les « politiques ».

Il serait peut-être temps que les professionnels de l'information, surmontant leurs vanités et leurs divisions, arrivent à se poser les vraies questions sur le discrédit du public à leur égard. (*lire la suite page 2*)

Veille éthique

L'Observatoire de la Déontologie de l'Information a reçu de nouveaux renforts



Jean Miot, président de la section française de l'UPF.

L'ODI, Observatoire de la Déontologie de l'Information, créé le 12 septembre 2012, a réuni le 4 avril 2013 une assemblée générale. Objectif : faire le point et s'organiser mieux en vue de produire un premier rapport annuel à l'occasion des Assises du journalisme (5-6-7 novembre à Metz). L'ODI compte une quinzaine d'organisations et vingt-cinq personnes. Parmi les nouvelles organisations qui l'ont rejoint (voir la liste des fondateurs dans *Le Bulletin de l'APCP* n° 20, octobre 2012) : le quotidien *Ouest-France*, la

Société des lecteurs du Monde (président Christian Martin), l'Association des lecteurs, internautes et mobinautes de Sud Ouest (président Marcel Desvergne), l'Union de la presse francophone (la section française de l'UPF est présidée par Jean Miot, ancien PDG de l'AFP et ancien président de la Fédération Nationale de la Presse Française), l'Union des clubs de la presse de France et francophones (l'UCP2F est présidée par Karl Sivatte). Les personnes ayant adhéré individuellement sont notamment des universitaires, des journalistes ou anciens journalistes, dont des syndicalistes et des militants de sociétés de journalistes comme Jacques Trentesaux (rédacteur en chef adjoint à *L'Express*) et Jean-Michel Dumay (ancien président de la Société des Rédacteurs du Monde et du Forum des sociétés de journalistes). (*lire la suite page 3*)

Agenda

Avancer vers la création d'une instance de déontologie

A la Sorbonne le 13 juin de 14h à 19h

La forte actualité « déontologie de l'information » en Europe et en France ont conduit les Assises Internationales du Journalisme et de l'Information¹ à organiser, en partenariat avec l'APCP, un « atelier-débat », sur le thème :

Créer une instance de déontologie, pourquoi et comment ? Journalistes, éditeurs, politiques, citoyens prennent position.

Si plusieurs syndicats de journalistes souhaitent désormais une instance de déontologie ou en soutiennent l'idée (SNJ, CFDT, CFTC représentent 70% aux élections 2012 de la Commission de la Carte), l'inertie est encore forte du côté des organisations patronales de médias, malgré l'engagement de certaines d'entre elles (FFAP, SNRL) ou les interrogations ouvertes chez d'autres.

L'actualité en 2013, c'est aussi l'implication croissante de la nouvelle majorité politique, PS et Europe Ecologie Les Verts en tête, pour passer de l'idée d'une instance à sa mise en orbite². Mais, avec des approches diverses, UMP, centristes, Front National ou PCF sont intéressés par le projet d'une instance³.

« L'atelier-débat » du 13 juin a pour objectif de donner la parole aux acteurs : syndicats de journalistes, éditeurs de médias, associations de la société civile, élus ou responsables des six principaux partis. Les trois tables rondes en préparation sont presque finalisées, avec des invités de choix. Pour un moment de réflexions et d'échanges que l'on espère à la fois sincère, serein et constructif. ■

1 Les Assises sont organisées chaque année en automne par l'association Journalisme et Citoyenneté, que préside Jérôme Bouvier, médiateur de Radio France.

2 Lire page 2 l'article sur l'engagement du Parti socialiste.

3 Voir les interviews et les réponses au questionnaire de l'APCP, recueillies avant les élections de 2012, sur <http://apcp.unblog.fr/>

Politique

Le PS pour la création d'un conseil de presse

Philippe Buisson : « Nous sommes au cœur d'un enjeu de démocratie »



Philippe Buisson, le 17 avril 2013.

Le secrétaire national du PS chargé des médias, Philippe Buisson ¹, a organisé le 17 avril une « conférence » publique à Paris sur « *Comment soumettre les aides à la presse à des exigences déontologiques* ». Deux heures et demie d'interventions et de débat en présence de Michel Françaix, député de l'Oise, et devant une cinquantaine de personnes, professionnels des médias ou non. Au-delà des aspects techniques des aides à la presse, nous avons retenu particulièrement trois points.

D'abord l'engagement du Parti socialiste en faveur de la déontologie de l'information. Le secrétaire national s'est déclaré partisan de l'adoption

d'une « *charte chapeau* » en la matière et de la création d'un « *organe de déontologie* », qui devrait être « *porté par la profession, journalistes et éditeurs* ». « *Retrouver la confiance du public est l'objectif principal* », a dit Philippe Buisson, qui a conclu les débats en déclarant : « *Nous sommes au cœur d'un enjeu de démocratie. Avec les réformes en cours sur les aides à la presse, la protection des sources et l'audiovisuel, il y a une opportunité presque immédiate d'avancer vers la création d'outils pour assurer la déontologie de l'information* » ².

Les syndicats de journalistes, présents à la tribune (SNJ) ou dans la salle (CGT, CFDT, CFTC), ont notamment évoqué la question d'un code de déontologie s'imposant à tous. Mais ils sont apparus divisés. S'appuyant sur l'échec des discussions paritaires sur le projet d'un texte commun et consensuel (2009 – 2011), Jérôme Bouvier (médiateur de Radio France) a lancé : « *Remettre l'adoption d'une charte en postulat, cela prendra des années. Il faut créer une instance et s'appuyer sur les différents textes, qui ont presque tout en commun. Sortir la déontologie d'un mauvais dialogue social et faire en sorte qu'elle rassemble* ».

L'intervention la plus remarquée et la plus convaincante a sans doute été celle d'André Linard, secrétaire général du Conseil de Déontologie Journalistique de Belgique francophone ³. Celui-ci a été créé en 2009 grâce à la médiation et à l'aide financière du gouvernement de la Communauté. « *Son premier rôle est de dire la déontologie*, a précisé André Linard. *Mais il a aussi un rôle préventif et constructif, en informant sur la déontologie, notamment dans les rédactions et les écoles de journalisme. Depuis trois ans et demi, on n'a constaté aucun clivage éditeurs/journalistes. Et le conseil n'est plus perçu comme un gendarme ou un juge, mais comme un appui à une presse de qualité* ». ■

¹ Maire de Libourne, porte-parole du Conseil régional d'Aquitaine.

² Voir la vidéo de la conférence : <http://www.parti-socialiste.fr/articles/revivez-la-conference-comment-soumettre-les-aides-la-presse-des-exigences-deontologiques>

Le communiqué du PS après la conférence : <http://www.parti-socialiste.fr/communiqués/le-parti-socialiste-sengage-pour-la-creation-dun-conseil-de-presse-et-une-charta-de>

³ Lire page 6 l'article sur le rapport 2012 du CDJ.

Actualité (suite de la page 1)

Moralisation pour tous : journalistes et médias à la traîne

La légitimité sociale des médias et des journalistes repose évidemment sur le « contrat de confiance » qui est censé les unir avec le public des citoyens pour lequel ils travaillent. Ceux-ci sont en droit de leur demander des comptes, pour la simple raison que sans une information de qualité, le débat public et démocratique ne peut être à la hauteur. Journalistes et éditeurs resteront-ils les derniers « intouchables », n'ayant de comptes à rendre à personne ? Toutes les autres professions ont des règles déontologiques et de transparence à respecter et des instances-boussoles pour les y aider. Pratiquer le déni de réalité, ne pas vouloir prendre en compte le danger mortel que constitue pour eux-mêmes la défiance du public, rester immobiles... est-ce seulement raisonnable ? Le public attend un geste fort qui serait à même de renverser la vapeur. Ce ne peut être que la création d'une instance nationale de déontologie de l'information pour tous les médias professionnels, associant des représentants de la profession et du public. ■ Yves AGNÈS

Agenda

« Réinventons le journalisme »

Les Assises auront lieu sur ce thème à Metz du 5 au 7 novembre

Le thème pour 2013 des Assises Internationales du Journalisme et de l'Information a été choisi : « Réinventons le journalisme ! ». Le bouleversement généré par Internet, les questionnements que provoquent des pratiques contestables (information-spectacle, suivisme et emballages médiatiques, journalisme assis devant son ordinateur, par exemple...), l'émergence de pratiques nouvelles et de nouvelles manières de vivre le journalisme justifient notamment un tel mot d'ordre.

Décrédibilisé dans l'opinion, décrié souvent, le journalisme est pourtant plus que jamais nécessaire au bon fonctionnement d'une société où la communication est reine. Il doit à la fois évoluer, comme il l'a fait depuis quatre siècles, et rester ancré sur ses bases.

Parmi quelques moments déjà annoncés dans une palette qui s'annonce encore riche cette année : **une intervention de la ministre Aurélie Filippetti** (qui s'est peu exprimée sur les médias depuis son entrée en fonctions), **les 30 ans du CLEMI** et de l'éducation aux médias, le premier « rapport annuel » du nouvel **Observatoire de la Déontologie de l'Information**, un regard sur **l'Amérique latine**, ou encore, en avant-première, le film d'Yves Jeuland **Ainsi va Le Monde** sur le quotidien du soir.

Grands médias

L'Audiovisuel Extérieur de la France à son médiateur

Deux nouveaux médiateurs sont entrés en fonction ces dernières semaines. Gora Patel, ancien directeur des stations régionales du Réseau Outre Mer, remplace Alain Le Garrec à la médiation des programmes de France Télévisions. D'autre part, le médiateur de Radio France Internationale (Eric Bataillon) quitte son poste, élargi aux trois chaînes qui composent l'Audiovisuel Extérieur de la France (AEF) : RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya (MCD) ; c'est Jean-Pierre Constantin, rédacteur en chef de MCD, qui assumera cette nouvelle fonction.

Dialogues

« Sud Ouest » à l'écoute de ses lecteurs Une association a été créée en septembre 2012



Marcel Desvergne

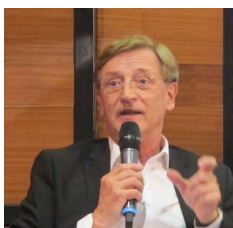
Cela a débuté avec quelques réunions organisées par Thierry Magnol, le médiateur de *Sud Ouest* à partir de 2011. Mais aussi, depuis plus longtemps, avec des « panels » d'une trentaine de personnes (choisies parmi 1500 volontaires) réunies régulièrement pour dire ce qu'elles pensent du journal. Comment aller plus loin, renforcer encore davantage la relation ? En l'institutionnalisant davantage : l'Association des Lecteurs, Internautes et Mobinautes de « Sud Ouest » (ALIMSO) est née en septembre 2012.

A sa tête, un Bordelais et Aquitain bien connu dans le monde des médias : Marcel Desvergne, instituteur retraité, militant de la Ligue de l'Enseignement, a créé et animé en Gironde, de 1980 à 2002, le grand rassemblement national que fut chaque année à la fin d'août l'Université d'été de la communication. Mais il a été aussi par la suite le successeur d'Alain Minc à la présidence de la Société des Lecteurs du Monde. Un passionné de nouvelles technologies, de médias, et du rôle que jouent ces derniers dans la « société de communication ». C'est bien la raison d'être de l'ALIMSO : « *Les lecteurs ont besoin d'un vrai dialogue avec la rédaction, Sud Ouest a besoin d'un élan de solidarité autour du titre, que son apport en faveur du lien social soit reconnu* ». Une démarche d'ouverture du quotidien et une volonté de soutien de l'association. Faire se rencontrer les gens, renforcer le dialogue, et se préoccuper du développement de l'entreprise « sans s'immiscer dans ses choix éditoriaux », mais en étant « dans la proposition, la suggestion », voilà la manière.

Marcel Desvergne et Thierry Magnol ont déjà organisé un premier « café de l'info » à Bordeaux, d'autres vont suivre. L'ambition est qu'il puisse y en avoir un chaque année dans chaque département où est diffusé *Sud Ouest*. ■ Y.A

Veille éthique

(suite de la page 1) L'ODI a reçu de nouveaux renforts



Patrick Eveno, professeur (histoire des médias) à Paris I.

L'assemblée a fait le point sur la « **veille déontologique** » qui s'exerce depuis fin 2012 dans six directions, avec autant de petits groupes de travail : exactitude, véracité et équité de l'information ; sources (protection des, accès aux, relations avec) ; conflits d'intérêts ; justice, faits divers et respect des personnes ; conditions de production de l'information ; initiatives positives et bonnes pratiques. Les quatre premiers groupes, qui examinent les manquements à la déontologie, le font à travers le recueil le plus précis

possible de cas, mais pour aboutir à présenter une situation d'ensemble, dégager des tendances. Le cinquième va se centrer sur un aspect de son champ, en liaison avec l'évolution professionnelle ; le sixième met en lumière deux catégories émergentes de « faits positifs » : les initiatives prises par certains médias et celles en faveur d'un débat sur la déontologie de l'information.

Le nouveau conseil d'administration comprend quinze membres, douze organisations et trois personnes physiques (en gras les membres du bureau) : Alliance Internationale de Journalistes, **APCP**, **Enjeux e médias**, **Fédération Française des Agences de Presse**, Indignés du Paf, Institut Confiances, Journalisme et Citoyenneté, *Ouest-France*, Société de Lecteurs du Monde, **Syndicat National des Radios Libres**, UCP2F, **Union Syndicale des Journalistes CFDT**, Jean-Michel Dumay, Patrick Eveno, Jacques Morandat. ■

Public citoyen

ACRIMED et le Grand Soir



Henri Maler

Henri Maler, maître de conférences à l'Université Paris VIII, cofondateur et principal animateur d'ACRIMED

(Action-Critique-Médias, association créée en 1996, proche de la gauche radicale), a publié début avril un article intitulé « *Pour garantir la déontologie professionnelle des journalistes* »*. Il s'y interroge notamment sur l'intérêt d'une instance indépendante. « *Tout pas en avant vaut sans doute mieux que le statu quo actuel*, écrit l'universitaire. *Mais tant que quatre conditions minimales ne sont pas réunies, l'invocation de la déontologie restera du pipeau et tout organisme public destiné à veiller au respect de quelques normes professionnelles ne pourrait que faire diversion* » par rapport aux « *combats prioritaires pour une appropriation démocratique des médias* ».

Quelles sont ces conditions ? Un code de déontologie engageant la responsabilité « *de tous les acteurs de la chaîne éditoriale* » ; ce code devra être annexé à la Convention collective nationale de travail des journalistes ; les aides à la presse seront conditionnées par l'acceptation de ce code ; les rédactions devront avoir obtenu un statut juridique. La deuxième et la quatrième conditions, on le sait, sont très vigoureusement refusées par les éditeurs de médias.

Passons sur le fait que la présentation des propositions de l'APCP est en forme de repoussoir et qu'Henri Maler semble ignorer que des conseils de presse existent dans une centaine de pays, une vingtaine dans l'UE, et pas seulement dans « *plusieurs pays comme la Québec et la Suisse* ».

Revenons plutôt à l'argumentaire : 1. tout pas en avant vaut mieux que l'immobilisme ; 2. mais tant que les conditions ne sont pas réunies c'est une « *diversion* ». La conclusion de l'article est elle aussi curieuse : « *Médiation, oui ! Edredon, non !* ».

Comme disait dans un débat l'universitaire québécois Marc-François Bernier, spécialiste de l'éthique des médias, « *Je comprends ce que vous dites, mais en attendant le Grand Soir, on fait quoi ?* » ■ Y.A

* <http://acrimed.org/article4037.html>

Les engagements déontologiques des journalistes CFDT

L'Union Syndicale des Journalistes CFDT a réuni à Paris les 18 et 19 mars 2013 son assemblée générale (équivalent d'un congrès). Le nouveau secrétaire général élu par le conseil national est Gérard Fourgeaud (Radio Bleu Isère), Isabelle Bordes (Ouest-France) est secrétaire générale adjointe. La résolution finale de l'instance syndicale (« Le journalisme que nous voulons ») s'ouvre sur un volet déontologique que nous reproduisons ci-dessous.

Refonder une éthique professionnelle

1. Réel vecteur de démocratie

L'accès à la connaissance induit par la publication des informations recueillies, vérifiées et recoupées donne au journaliste une importance et une responsabilité majeures dans la constitution d'une opinion publique. La mise en perspective des informations et leur hiérarchisation sont deux facteurs indissociables de l'activité journalistique, indépendamment de toute contrainte technique. Le respect de ces pratiques professionnelles dépend aussi des conditions matérielles

et morales d'exercice de la profession. Si les questions déontologiques relèvent pleinement de la responsabilité de l'USJ, la construction d'une amélioration des conditions quotidiennes de travail procède de l'action syndicale de toute la CFDT. C'est tout le sens du choix d'une politique revendicative organisée par le syndicat intercatégoriel au sein de la section syndicale d'entreprise, avec l'appui et le concours, autant que de besoin, de l'USJ.

2. Facteur de cohésion sociale

Par son travail, le journaliste est acteur, consciemment ou non : il met en lumière des événements qui participent du rapport au monde des citoyens et de leur compréhension pour qu'ils se forment leur propre opinion. Pour la CFDT, c'est cette contribution à la cohésion sociale, et plus généralement sa responsabilité envers la cité, qui donne sens et légitimité à ses droits professionnels.

3. Garante d'une opinion pluraliste

Conformément à la charte de Munich de 1971 qui sera affichée dans les rédactions, le journaliste ne doit pas être dépendant d'un groupe de pression, économique, philosophique ou politique. La mutation de l'organisation économique et financière des médias impose de repenser les outils juridiques et sociaux rendant possible cette émancipation professionnelle. CFDT-Journalistes soutient la reconnaissance du conseil de rédaction et de l'observatoire de la déontologie de l'information.

Il n'en demeure pas moins nécessaire, pour défendre collectivement l'idée que nous nous faisons de notre profession, de réaffirmer la responsabilité individuelle de chaque journaliste face au respect des règles déontologiques. Pour autant, la confrontation à construire face aux groupes média nécessite de définir de nouvelles relations avec les citoyens. Nous affirmons en effet que liberté de la presse et citoyenneté ont définitivement leurs sorts liés.

4. Consciente de sa responsabilité individuelle et collective

L'USJ crée en son sein un groupe de travail permanent sur les pratiques professionnelles et mandate son bureau et ses élus à la CCIJP pour construire une instance spécifique en matière de déontologie. L'USJ continuera à siéger au sein de l'Observatoire de la déontologie de l'information dont elle est un des membres fondateurs, avec le souci de lier les préoccupations et les attentes du public. Elle continuera à entretenir un suivi sur ce terrain avec la F3C et la Confédération CFDT. L'USJ continuera à prendre sa part à la réalisation des Assises internationales du journalisme et des Entretiens de l'information. Chaque journaliste CFDT pourra saisir sa section, son syndicat et l'USJ en cas de dérive manifeste imposée dans sa rédaction pour tenter d'y apporter les réponses syndicales appropriées. Sur ce terrain, l'USJ œuvrera à la recherche de la mise en place d'une instance de recours. ■



Gérard Fourgeaud, secrétaire général © CFDT Journalistes.



Isabelle Bordes, secrétaire générale adjointe © CFDT Journalistes.

Médias : la grande illusion

L'auteur, Jean-Jacques Cros, était jusqu'à fin 2012 journaliste politique et reporter à France 3 Ile-de-France. Son ouvrage aborde, avec un souci de pédagogie, le rôle des pouvoirs qui pèsent sur les journalistes : Etat, propriétaires, publicitaires, marketing, sources... Il dresse un portrait critique de la profession et n'omet pas d'évoquer les bourdes et dérapages qui émaillent l'information médiatisée.



Son diagnostic : « *les médias, ce n'est pas la réalité* », c'est « *juste le monde vu à travers une lucarne* ». Il y revient en s'interrogeant, cette fois dans un article sur le Huffington Post à propos de l'actualité « Cahuzac », sur « *l'absence de toute règle déontologique en ces domaines* », [transparence, conflits d'intérêts] ; cette absence « *fait peser un lourd soupçon sur le travail des journalistes et dénature l'image de marque de l'ensemble de la profession* ». « *Qui prendra l'initiative de la rénovation chez les journalistes ?* », demande-t-il. L'APCP y travaille, en tout cas...

* Editions Jean-Claude Gawsewitch, coll. « coup de gueule », 247 pages, 19,90 €. http://www.huffingtonpost.fr/jeanjacques-cros/transparence-politique-journalistes_b_3070211.html

Prétendre à l'excellence Prix Albert Londres, prix journalistiques et transformations du journalisme

La thèse de doctorat d'Emmanuelle Gatien, post-doctorante en sociologie du journalisme au laboratoire PACTE de Grenoble, a été soutenue en 2010 à Toulouse et vient d'être publiée par la Fondation Varenne et la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. A travers l'étude de la « fabrication » des lauréats du prestigieux Prix Albert Londres, une approche particulière du métier de journaliste.

* LGDG, 486 pages, 45 €.

Régulation

Le CSA confirme sa volonté d'étendre ses compétences à Internet

Olivier Schrameck dans les pas de Michel Boyon



Olivier Schrameck

Le nouveau président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Olivier Schrameck, un proche de président Hollande et de Lionel Jospin, a confirmé au Sénat le 10 avril 2013, à l'occasion d'un colloque du SIRT¹, la volonté de l'autorité de régulation d'étendre ses compétences à Internet. Il emboîte ainsi le pas à son prédécesseur Michel Boyon (voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 24, février 2013). Comme il n'est pas question d'attributions de fréquences sur la Toile, ni de « concessions de service public », ce sont bien les contenus qui sont visés.

Et on voit mal comment le législateur pourrait étendre le périmètre des compétences du conseil à Internet pour les seules productions

des chaînes de radiotélévision, alors que tous les médias diffusent du son et des images, y compris la presse écrite et les « pure players »... Une question de taille qui, curieusement, paraît être encore contenue hors des deux sphères concernées : la sphère politique et les médias.

Extraits de l'intervention d'Olivier Schrameck au Sénat

(...) « Le périmètre de la régulation est assurément la question la plus sensible. (...) Il importe ainsi de faire valoir sur Internet les missions essentielles qui ont été à l'origine de la régulation audiovisuelle, dans l'intérêt du pluralisme et de l'indépendance des médias, de la sauvegarde de l'ordre public, et de la protection de la dignité de la personne humaine. En effet, la poursuite de ces objectifs constitutionnels ne peut, sans être à terme remise en cause, dépendre du mode de diffusion utilisé pour la programmation audiovisuelle. En outre, la perspective d'une régulation audiovisuelle au périmètre étendu ne se justifie pas du seul point de vue des droits et libertés. Des équilibres économiques de création, de production et de diffusion, garants du développement et de la diversité culturelle, sont également en jeu. (...) »

Bref, nous ne pouvons nous satisfaire de la cohabitation, d'une part, d'un secteur traditionnel encadré, et même, aux dires de certains de nos interlocuteurs, corseté par des règles précises et détaillées et au respect desquelles nous avons le devoir de veiller, et, d'autre part, de formes nouvelles de communication qui pourraient être affranchies de tout encadrement et de toute protection. (...) Je crois donc que, dans un cadre fixé par le législateur, le CSA doit se voir reconnaître sans réticence tous les moyens de la régulation qui constitue, par nature, sa mission. (...) » ■

1 Syndicat Interprofessionnel des Radios et Télévisions Indépendantes.

Régulation

Dodo la Saumure, Frédéric Taddei et la « complaisance »

Une fois encore, le CSA déborde de son cadre et se mêle de contenu journalistique, sans rapport avec la déontologie. Saisi par plusieurs personnes après l'interview de Dodo la Saumure par Frédéric Taddei (France 2, 11 décembre 2012), il a jugé en assemblée plénière le 19 mars 2013 qu'il n'y avait pas « de manquement de la chaîne à ses obligations déontologiques ». Dans un courrier, cependant, le conseil estime l'interview « complaisante » et regrette « que l'animateur n'ait pas donné tous les éléments permettant d'assurer l'équilibre des points de vue ». Primo, une interview n'est pas, par nature, une table ronde ou un débat contradictoire. Secundo, s'il n'y a pas de manquement à la déontologie, que signifie l'appréciation subjective sur une éventuelle complaisance du journaliste ? Le CSA, dont les membres sont nommés politiquement, s'érige ainsi en arbitre, sans aucune base juridique, non des élégances, mais de la manière même de pratiquer le métier. Vous avez dit indépendance ? Il serait temps de retirer au CSA des prérogatives qu'il s'est lui-même arrogées en matière de morale professionnelle. ■ Y.A.



Taddei et Dodo la Saumure sur France 2.

Bibliothèque

Tous connectés !

Internet et les nouvelles frontières de l'info

Le journaliste et universitaire suisse Daniel Cornu, médiateur des publications du groupe Tamedia publications romandes, publie une étude fouillée et solidement argumentée sur les questions que pose au journalisme et à l'éthique professionnelle la révolution Internet. Questions au « journalisme sur le web » et questions aux professionnels de l'information en général.

Il propose une vision clairvoyante, nuancée sans être distanciée, nourrie notamment de ses travaux antérieurs¹, de son expérience de médiateur, des décisions et réflexions de plusieurs conseils de presse, et aussi d'une quantité de recherches menées en Europe et en Amérique du Nord.

Impossible de résumer pareille moisson dans cette colonne. Extrayons-en quelques phrases.

« La communication n'a pas changé de nature, elle est en train de changer de culture.

Le journalisme se trouve, bon gré mal gré, embarqué dans le changement. »

« Le journaliste n'est plus seul à raconter le monde. »

« Le journaliste est appelé à devenir un "donneur de sens". Dans un journalisme repensé, l'attachement à l'indépendance continue cependant d'apparaître comme un point d'ancrage décisif. »

« La recherche de la vérité est la valeur centrale de l'éthique de l'information. Elle représente l'un des enjeux les plus importants du journalisme sur Internet. »

« Le solipsisme ne fait pas bon ménage avec le journalisme. »

« Après Ricœur, les travaux de Charron et de Bonville invitent à repenser le rapport entre règles professionnelles, normes déontologiques et valeurs éthiques. »

« L'éthique de l'information n'est pas seulement l'affaire des journalistes et des médias, elle est aussi l'affaire du public. »

* Labor et Fides, 217 pages, 19 €.

1 En particulier *Journalisme et vérité* (Labor et Fides, 1994, nouvelle édition 2009).

Belgique francophone

Le Conseil de Déontologie Journalistique fait aussi de la pédagogie

Troisième rapport annuel de l'instance

Le Conseil de Déontologie Journalistique, créé en 2009, s'installe peu à peu dans le paysage médiatique de Belgique francophone. Sa notoriété et son activité augmentent, mais ses responsables savent que la légitimité de l'autorégulation des médias est à confirmer chaque jour : « *L'adhésion spontanée à la déontologie est fragile* », note le secrétaire général du CDJ André Linard.

Le rapport annuel pour 2012 insiste sur la mission de codification, de conseil et de pédagogie du CDJ. Il a ainsi publié un guide des bonnes pratiques des relations avec les sources, ou participé à une réflexion sur le compte rendu des suicides dans les médias. Il travaille à un nouveau code de déontologie, ainsi qu'à une recommandation sur l'identification des personnes en contexte judiciaire. Il est de plus en plus consulté par des médias ou des journalistes.

Le CDJ a reçu 78 plaintes en 2012 (contre 42 en 2010 et 50 en 2011) et 23 demandes de médiation (17 médiations ont été menées à leur terme) ; 30 plaintes n'avaient pas d'enjeu déontologique ; 25 ont fait l'objet d'un avis motivé, 9 étant en cours de traitement au 31 décembre. Les plaignants sont davantage des personnes directement concernées, et passent de plus en plus par des cabinets d'avocat pour saisir le CDJ. L'information partielle ou partielle, l'atteinte à la vie privée ou à la dignité des personnes et la diffamation sont les motifs les plus fréquents de saisine.

La lecture des avis confirme que le CDJ n'est pas une machine à dénoncer le travail des journalistes, mais bien à l'analyser dans une approche professionnelle et pédagogique. Ainsi cette remarque dans les attendus d'un avis qui concernait une plainte pour « méthodes déloyales » après un viol de propos « off » : « *On ne peut jamais exclure la mauvaise foi d'un journaliste qui nierait a posteriori une demande de « off ». Mais on ne peut pas non plus exclure une maladresse de la part d'une source d'information qui divulguerait celle-ci trop rapidement et tenterait de se justifier a posteriori* ».

Nouveauté en 2012 : la presse écrite a suscité plus de démarches que l'audiovisuel, soit deux tiers des dossiers, alors que c'était l'inverse les années précédentes ; 18 plaintes concernaient le même groupe SudPresse. En se gardant bien de citer quiconque, André Linard constate « *que tous les médias ne jouent pas le jeu* » et que « *certaines politiques rédactionnelles semblent aller délibérément à contre-courant des ambitions qualitatives qui inspirent la majorité des journalistes* »

A noter la coopération avec le CSA belge : la législation fait obligation à l'instance de régulation audiovisuelle de transmettre au Conseil de déontologie les plaintes relatives à l'information relevant exclusivement d'enjeux déontologiques. Cela s'est produit 20 fois en 2012. ■ P.G.

<http://www.deontologiejournalistique.be/index.php?au-cdj-lessentiel-nest-pas-le-plus-visible>

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr
D'autres infos sur <http://apcp.unblog.fr/ici-et-la/>

Nouvelle Zélande

Vers une autorité de régulation unique

Les choses se précisent à Wellington. Un rapport officiel suggère de nouvelles réglementations pour la presse à l'ère du numérique. La principale proposition est la création d'une instance de régulation unique pour tous les médias (imprimés, audiovisuels, en ligne), « *les instances de régulation existantes [étant] fondées sur des distinctions démodées entre presse écrite et audiovisuelle* ». Cette instance devra être indépendante de l'Etat et de l'industrie des médias. N'en relèveraient que les médias volontaires, auxquels devraient être réservés : les aides publiques, l'accès à la médiation avant procès, un logo indiquant que le média respecte un code de déontologie et accepte les médiations de l'instance, voire des accès privilégiés à certains lieux (conférences de presse) ou documents sous embargo... Le rapport propose d'étendre le statut de média d'information à tous les éditeurs « *qui produisent et diffusent des informations et des commentaires* », donc aux blogs, pourvu qu'ils s'engagent devant l'instance de régulation à le faire « *avec responsabilité* ».

<http://r128.publications.lawcom.govt.nz/>

Suisse

La Licra retoquée par le Conseil de la presse

La branche de Genève de la Licra a saisi à l'automne 2012 le Conseil suisse de la presse pour discrimination, à la suite de la couverture d'une affaire de blanchiment d'argent liée à un trafic de drogue. Le quotidien *Le Temps* parlait de « *deux hommes appartenant à une même famille d'origine marocaine* » ; *RTS Info*, le portail de la Radiotélévision Suisse, d'« *un Suisse d'origine marocaine* » ; *Le Matin en ligne* et *Tribune de Genève en ligne* indiquaient que les suspects sont « *bien implantés dans la communauté israélienne de Genève* » et que l'un d'eux « *soutient que l'argent (...) a été récolté auprès des communautés israéliennes de France* ». Le Conseil de la presse a rejeté la plainte en arguant que dans tous ces cas « *ni la mention de l'origine marocaine, ni celle de la communauté israélienne ne font référence à des valeurs négatives en les généralisant* ».

http://presserat.ch/11_2013.htm